



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE S'APPLIQUANT AUX SERVICES DE SPOTPINK (Révisées le 01/04/2015)

### Préambule

La souscription d'un bon de commande, devis ou d'une proposition commerciale emporte acceptation sans réserve des présentes conditions générales qui s'appliquent quelques soient les options, lots souscrits et les modalités des travaux à réaliser. Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de régir les contrats conclus entre SPOTPINK et ses clients.

### Article 1 - Dispositions générales :

« SPOTPINK » est la désignation commerciale de la société SPOTPINK. « SPOTPINK » est une S.A.S. au capital de 15.000 euros dont le siège social est 81 boulevard Saint Michel 75005 Paris, France, RCS Paris B 533 912 770, Code APE 7311Z.

« Client » désigne toute personne morale signataire d'une prestation facturée de façon directe par SPOTPINK.

Les présentes Conditions Générales de Vente de prestations de services, ci après dénommées CGV, constituent l'accord régissant pendant sa durée, les relations entre SPOTPINK, ci après dénommé le Prestataire et ses clients dans le cadre de la vente des prestations de services. A défaut de contrat conclu entre le prestataire et son client, les prestations effectuées sont soumises aux CGV décrites ci-après. Toute commande passée ainsi que tout contrat conclu avec SPOTPINK impliquent l'adhésion pleine et entière et sans réserve du client à ces CGV.

### Article 2 : Objet

Le présent contrat a pour objet de définir les termes et conditions générales de vente ainsi que les modalités selon lesquelles SPOTPINK fournit les services à ses clients. Elles sont composées de 13 articles. L'ensemble des caractéristiques des services proposés par SPOTPINK se trouve détaillé sur le site Internet accessible à l'adresse : [http://www.spotpink.com/spotpink/wp-content/uploads/Prestations-2015\\_01.pdf](http://www.spotpink.com/spotpink/wp-content/uploads/Prestations-2015_01.pdf), dont le client reconnaît avoir pris connaissance. Les bons de commande, sous format papier ou électronique, font partie intégrante du présent contrat. Toute commande d'un ou de plusieurs services de SPOTPINK implique l'acceptation par le client du présent contrat.

### Article 3 : Durée des offres

La durée des prestations est définie dans le devis ou le contrat.

Le contrat pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties conformément aux dispositions de l'article 10 ci-après.

Les offres faites par SPOTPINK sont valables 30 jours à compter de la date figurant sur les éléments commerciaux communiqués (devis, recommandations, bons de commande, mails, etc.).

### Article 4 : Conditions d'utilisation des services

#### Concernant l'audit

Toute analyse, étude, rapport, information, devis, cahier des charges, à titre onéreux ou gratuit, effectués par SPOTPINK dans le but de fournir des services au client, reste la propriété exclusive de SPOTPINK. Le client s'engage à ne pas transmettre ces informations à des tiers, et à ne pas utiliser ces informations, à quelque titre que ce soit. SPOTPINK s'engage à respecter la confidentialité de l'ensemble de ces informations et de toute donnée qui lui serait transmise par le client.

#### Concernant les noms de domaine

Le client autorise SPOTPINK à gérer (achat, transfert...) les adresses url.

Les prestations de SPOTPINK en matière de noms de domaine comprennent : l'achat, le transfert de DNS, la redirection ou alias. Attention, SPOTPINK ne procède à aucune vérification sur la licéité des adresses qui lui sont confiées et le client certifie être propriétaire des droits (marque, etc.) nécessaires à l'achat et la gestion du ou des noms de domaine.

Le client est propriétaire du nom de domaine réservé pour lui, SPOTPINK n'agissant qu'en qualité d'intermédiaire technique auprès des organismes de nommage. SPOTPINK ne saurait être tenue responsable de la non disponibilité d'un nom de domaine commandé.

Le client reconnaît déposer et utiliser le nom de domaine et ce en conformité avec la législation en vigueur et les droits légaux des tiers.

Le client s'engage à indemniser, défendre et dégager de toute responsabilité la société SPOTPINK contre tout recours, dommages et ou responsabilités en rapport avec l'enregistrement du nom de domaine du client ou de l'utilisation par le client du nom de domaine.

#### Concernant le développement de sites et d'applications

SPOTPINK possède une expertise technique et graphique reconnue dans le domaine d'Internet recouvrant la conception, la réalisation et refonte de site web et d'applications, le développement informatique et infographique desdits sites et leurs adaptations aux nouvelles technologies de l'information.

Si pour une raison quelconque, le client formulait en cours d'exécution du contrat une nouvelle demande non conforme au cahier des charges ou une objection remettant en cause de façon substantielle les travaux déjà effectués, une telle demande ou objection conduirait SPOTPINK à dresser un avenant, soumis à l'acceptation du client. SPOTPINK pourra faire appel à tout sous-traitant qu'il jugera nécessaire pour exécuter cette nouvelle prestation.

Seront notamment considérées comme remettant en cause de façon substantielle les travaux déjà effectués toute objection et/ ou demande de modification de travaux et/ou demande de travaux complémentaires lorsque les travaux déjà effectués auront été préalablement validés par le client, notamment dans le cadre de la pré production, du cahier des charges ou des réunions du comité de pilotage.

SPOTPINK s'engage à céder au client, une fois l'intégralité de la prestation payée par le client, tous ses droits de propriété intellectuelle sur le site.

Afin de mener à bien la réalisation des projets, les parties doivent s'entendre sur la nécessité de rédiger un cahier des charges technique exhaustif ainsi que sur la nécessité de mettre en œuvre une méthode de suivi du projet. Le client devra s'engager à nommer un représentant officiel, titulaire de pouvoirs réguliers pour prendre l'ensemble des décisions.

Concernant l'obligation d'information et de conseil, SPOTPINK s'engage à informer le client à toutes les étapes du projet et à le mettre en garde contre toute difficulté, notamment de glissement dans le calendrier prévu, les conditions financières ou les changements organisationnels. SPOTPINK s'engage aussi à transmettre au client toute information de caractère technique dont il disposerait lorsqu'une telle information se rapporterait à l'objet du présent contrat dès lors qu'il jugera qu'une telle information est pertinente et suffisamment fiable pour ne présenter qu'un avantage sans risque pour le client.

Concernant la fourniture des prestations, SPOTPINK s'engage à mener jusqu'à son terme la prestation définie dans le cahier des charges dans la forme et les délais convenus dans la rubrique planning du cahier des charges. Le délai de réalisation, calculé en jours ouvrés, sera réputé démarrer avec le règlement du premier acompte à la commande.

En pratique, SPOTPINK soumettra au client des "maquettes" graphiques du projet conformes au cahier des charges montrant l'aspect visuel et esthétique du site et comportant des fonctionnalités de navigation rudimentaires. Ces "maquettes", après acceptation par le client, et règlement de l'acompte correspondant, serviront de guide à l'élaboration du site définitif. Dans certains cas, ces maquettes graphiques seront directement accessibles en ligne sur le serveur de pré-production.

La durée du projet est toujours estimée en jours ouvrés à compter de la signature du cahier des charges et de la livraison des contenus (les contenus doivent être livrés traduits par le client dans le cas des sites en versions étrangères). Tout élément entraînant une augmentation ou une réduction des délais de production (livraison tardive des contenus, ajouts de fonctionnalités, retard de validations, etc.) est susceptible de créer des charges fracturables additionnelles. Le projet est découpé en lots de production, chaque lot achevé est soumis à la validation du client, constituant un accord express à développer les lots suivants.

Attention, le délai en jours ouvrés ne constitue pas en soi une date de livraison calculée à compter de la signature du cahier des charges. Chaque lot comporte simplement son nombre de jours ouvrés estimés.

La date de livraison dépend donc du temps nécessaire au développement de chaque lot auquel doivent s'ajouter les jours nécessaires au client pour tester et signer le procès-verbal de recette de chaque lot permettant à SPOTPINK de passer au développement du lot suivant.

Le budget estimé et communiqué au client par SPOTPINK dans ses devis ou bons de commande repose sur les informations connues au jour de leur réalisation. Après évaluation et finalisation des objectifs du site, des charges additionnelles seront éventuellement applicables en fonction des besoins spécifiques de programmation et de développement.

Le client sera propriétaire de l'intégralité des sources, une fois phase de production et la phase de tests achevés. Les sources seront déposées sur le serveur et une copie numérique sera également livrée au client.

Les réserves mentionnées dans le cahier des charges sont contractuelles et opposables de plein droit aux parties signataires.

Concernant l'obligation d'information, le client s'engage à confier à SPOTPINK, à titre confidentiel, le maximum d'éléments d'information permettant à SPOTPINK d'acquérir la meilleure connaissance possible du client de son activité et plus généralement tout élément nécessaire au bon développement du projet. Le client fournira à SPOTPINK tous les fichiers (sous forme de copies validées) qui seront utiles à SPOTPINK pour les besoins du projet. Les supports audio ou vidéo seront fournis sous un format numérique directement exploitable en ligne. Les calendriers de production s'appuient sur la réception, à des dates indiquées par ailleurs dans ce document, desdits supports. Tout retard de livraison est susceptible d'avoir un impact sur le budget et la durée globale du projet.

De manière générale, le client garantit la véracité et la licéité de toute information transmise à SPOTPINK.

Le client garanti qu'il possède la totalité des droits de propriété intellectuelle sur tous les éléments préexistants fournis au prestataire dans le cadre du projet en vue, notamment, de leur intégration au site.

Le client s'engage à payer toutes les factures dans les délais prévus.

Le client avertira SPOTPINK, sans délai, de tout défaut de fonctionnement dès qu'il est constaté. Le client demeurera le seul interlocuteur de SPOTPINK qui n'a pas à connaître les utilisateurs finaux du service.

Le client assurera seul la responsabilité éditoriale du site.

Il est conseillé au client, pour promouvoir le site, d'en mentionner le nom de domaine sur tous ses supports de communication, tels que cartes de visite, brochures, plaquettes, notice, fiches, etc.

Le client reste propriétaire des fichiers, des documents, des données, des informations et de tous éléments, notamment graphiques, qu'elle a communiqué à SPOTPINK pour les besoins de la réalisation du site, de même que tous ceux auxquels SPOTPINK a pu avoir accès.

Le client autorise SPOTPINK à citer sur ses propres supports publicitaires (site Internet, plaquettes, réseaux sociaux, ...) les éléments (nom, logo, etc.) de nature à identifier le client et ce à titre de référence.

SPOTPINK cède au client, à titre exclusif, tous ses droits de propriété littéraire et artistique comprenant le droit de reproduction, le droit de représentation et d'adaptation du site, ainsi que tous ses droits de marque et droits « sui generis » sur les bases de données du site et notamment sur les logiciels, les fichiers informatiques, les bases de données, la charte graphique du site, ses règles de déclinaison, ainsi que tous projets, tous documents de conception préparatoires, maquettes, illustrations, fichiers et de manière générale, tous éléments réalisés par SPOTPINK dans le cadre de l'exécution de ses prestations.

Le client acquiert également la propriété matérielle, quel qu'en soit le support (support papier ou informatique) des maquettes, projets, illustrations, fichiers ayant permis la réalisation du site.

A ce titre, le client bénéficiera de l'ensemble des droits de reproduction, de représentation, d'exploitation et d'intégration en tout ou partie, avec ou sans modification d'interface, de diffusion directe, indirecte ou par tous moyens électroniques, de télécommunication, par voie hertzienne, par satellite, par télédiffusion et sur tous supports présents et à venir, notamment papier, électronique, magnétique, optiques, disque, DVD, CD, CDI, Cdrom, Online et Offline, des éléments du site réalisés par SPOTPINK.

Sont également acquis par le client les droits de correction, d'évolution, de suivi, de maintenance, d'adaptation, de traduction, de commercialisation, d'édition, de transcription et d'exploitation sous forme publicitaire et promotionnelle.

Néanmoins, la présente cession n'emporte pas cession des programmes et sources non spécifiques au site qui sont la propriété SPOTPINK ni des licences acquises par SPOTPINK qui n'auraient pas données lieu à une refacturation spécifique au client.

De même, il est à préciser que la création réalisée au titre du présent contrat est une œuvre composite au sens où elle donne lieu à l'utilisation de technologies sur lesquelles il n'y a pas de cession de propriété possible à l'instar du langage en lui-même : langage de développement informatique HTML, ASP, ASPX, SQL, XML, PHP...

La cession des droits de propriété intellectuelle devient effective à compter du versement intégral du prix mentionné dans le bon de commande portant sur la création du site Internet ; elle est consentie pour le monde entier et pour la toute la durée de la propriété intellectuelle et industrielle, telle que cette durée résulte de la loi et des conventions internationales, y compris toute prorogation éventuelle.

Le client a seul le droit de déposer à titre de marque, les noms, sigles, logos, couleurs, graphismes et autres signes réalisés par SPOTPINK pour le site. C'est également au client de vérifier l'antériorité et la libre utilisation des éléments de création réalisés par SPOTPINK.

SPOTPINK garanti être seul titulaire des droits attachés aux éléments du site qu'il a élaboré.

SPOTPINK garanti également être titulaire des licences nécessaires à l'utilisation des Logiciels de Marché employés pour les besoins de la réalisation du site.

SPOTPINK s'engage à ce que les éléments du site qu'il crée ne comportent aucun emprunt non autorisé à une autre œuvre ou à un autre droit de propriété intellectuelle, de nature à engager la responsabilité du client.

Les modalités de règlement prévoient que le site ne sera pas mis en ligne sous son nom de domaine tant que le solde correspondant n'aura pas été réglé. Le versement du premier acompte fixera la date de démarrage des délais de réalisation. Les acomptes intermédiaires seront versés en y incluant toutes les taxes afférentes et en particulier la TVA.

SPOTPINK effectuera toutes les opérations de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du site ou application. Les anomalies liées à la programmation qui pourraient apparaître pendant une durée de six mois à compter de la mise en ligne du service (site ou application) seront corrigées aux frais de SPOTPINK après la

mise en ligne du service dans un environnement donné. Les anomalies qui seraient dues à des changements liés à l'environnement de l'application (changement de serveur, de système d'exploitation, etc.) ne seront pas prises en charges par SPOTPINK mais leur correction éventuelle donnera lieu à l'établissement d'un devis. Les modifications (graphiques, éditoriales, ergonomiques, etc.) demandées par le client après la réception et la mise en ligne du site donneront lieu à l'établissement de devis qui seront soumis à l'approbation du client.

En cas d'inexécution par l'une des parties de l'une quelconque de ses obligations, l'autre partie pourra, après notification d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec avis de réception à la partie défaillante non suivie d'effet dans un délai de quinze (15) jours, résilier de plein droit le présent contrat. La résiliation sera acquise à la date de présentation de la lettre de notification.

Aucune des deux parties ne sera tenue pour responsable vis-à-vis de l'autre de la non exécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation du présent contrat qui seraient dus au fait de l'autre partie consécutivement à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence.

Chacune des parties renonce, sauf accord écrit préalable, à faire directement ou indirectement des offres d'engagement à un collaborateur de l'autre partie ayant travaillé dans le cadre de la prestation objet du contrat ou à le prendre à son service, sous quelque statut que ce soit. Cette renonciation est valable pour une durée d'un an à compter de l'intervention du collaborateur.

SPOTPINK se réserve le droit de céder, transférer ou apporter à un tiers, sous quelque forme que ce soit, les droits et obligations nés du présent contrat aux mêmes conditions.

#### **Concernant les interfaces d'administration**

Suivant les options souscrites par le client celui-ci pourra disposer d'un « CMS » (Content Management System). Cet outil de gestion de contenu délivre une certaine autonomie dans les mises à jour des contenus du site. Les outils livrés peuvent être, soit réalisés sur mesure, soit utiliser des solutions clés en main de type « Open Source ». Dans le cas d'outils clés en main « Open Source » (Drupal, WordPress,...) des customisations techniques peuvent être nécessaires en fonction du projet. Ces modifications sont susceptibles d'être perturbées en cas de mise à jour du CMS.

Il appartient au client de s'assurer que toutes les modifications ou évolutions techniques qu'il pourrait envisager effectuer sur ce site Internet par tout autre moyen que les services SPOTPINK, sont possibles et compatibles avec les caractéristiques techniques des clients. SPOTPINK est susceptible d'effectuer sans préavis des mises à jour des interfaces d'administration, les rendant temporairement indisponibles, pour des raisons de sécurité.

Toute modification du site par le client n'entraîne aucun transfert de propriété au profit du client des codes informatiques et des services produits par SPOTPINK. Les codes et mots de passe nécessaires à l'accès gestionnaire seront transmis par SPOTPINK au client lors de la publication du site Internet.

#### **Concernant la formation**

SPOTPINK a une activité de formation enregistrée sous le numéro 11 75 47764 75 auprès du préfet de région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat" (mention en application de l'article L.6352-12 du code du travail).

#### **Concernant le webmastering**

Suivant les options souscrites par le client celui-ci pourra disposer d'un forfait de webmastering couvrant les mises à jour de contenu textes et images qui devront être livrés par le client à SPOTPINK dans un format numérique.

#### **Concernant la maintenance applicative**

Suivant les options souscrites par le client celui-ci pourra disposer d'un contrat de tierce maintenance applicative couvrant les évolutions techniques de l'applicatif développé.

Si le client n'a pas souscrit de contrat de tierce maintenance applicative, les évolutions techniques éventuelles (déploiement d'une nouvelle version de l'interface d'administration par exemple,...) feront l'objet d'un avenant chiffré qui devra être validé par le client.

#### **Concernant l'hébergement**

Sauf dispositions particulières spécifiques au client, le site web ou l'application du client sera hébergé pour son compte par SPOTPINK suivant les modalités spécifiques d'un contrat signé postérieurement au bon de commande et/ou devis.

Le client reconnaît toutefois avoir pris connaissance des éléments suivants :

- SPOTPINK pourra interrompre ses services pour assurer les réparations et l'entretien du matériel ainsi que la correction des défauts des logiciels.
- SPOTPINK ne sera pas tenue pour responsable par le client de toute interruption de services due aux fournisseurs d'accès.
- SPOTPINK n'est pas responsable des dégâts causés suite à une suppression réalisée par un tiers (webmaster, responsable informatique) sur les fichiers du serveur.
- La responsabilité de SPOTPINK ne sera pas engagée pour tous dégâts ou défaillances causés au client par son matériel ou par une utilisation du matériel non conforme à sa destination.
- La responsabilité SPOTPINK ne sera pas non plus engagée pour toute défaillance issue des prestations par lesquelles le prestataire n'a pas été saisi.
- La responsabilité de SPOTPINK n'est engagée que dans la limite des actions effectuées par celle-ci.
- SPOTPINK ne saurait être tenue pour responsable, et aucun recours ne pourra être engagé contre SPOTPINK, en cas de non-conformité ou en l'absence de licence pour les logiciels, progiciels, ou de tout autre programme ou application installés sur les ordinateurs ou serveurs du client.

#### **Concernant le référencement sur les moteurs de recherche et annuaires**

SPOTPINK s'engage à utiliser les techniques de référencement stipulées dans le bon de commande et conformes aux chartes d'indexation prévues par les moteurs et annuaires sélectionnés.

SPOTPINK ne garantit pas le résultat des référencements de site web dans les moteurs de recherche et annuaires. SPOTPINK n'est donc tenu à ce titre qu'à une obligation de moyens.

#### **Concernant la fourniture d'adresses e-mail.**

Dans certains cas SPOTPINK peut fournir dans ses services une prestation d'e-mail (courrier électronique), dans les conditions fixées dans le bon de commande. Le client est responsable de tout e-mail envoyé grâce à ces services d'e-mail, et reconnaît avoir pris connaissance de ses responsabilités décrites dans l'article.

#### **Concernant les campagnes d'envoi d'e-mailing et de sms**

Le client est seul responsable de la légalité et de la validité des listes de destinataires qu'il transmet à SPOTPINK. Le client est également responsable des dommages et préjudices directs ou indirects, matériels ou immatériels, causés par ces campagnes. Le client s'engage à transmettre les listes nécessaires à la réalisation de ces campagnes de publipostage dans un format informatique standard et selon les contraintes techniques indiquées par SPOTPINK et en respectant les délais indiqués sur le bon de commande. A défaut, la campagne serait annulée, et les arrhes versées à la commande seraient conservées par SPOTPINK sans formalité et sans indemnité d'aucune sorte de la part d'aucune des deux parties.

## Article 5 : Obligations et responsabilités du client

L'activité de SPOTPINK nécessitant de nombreux plannings, le client s'engage en contractant avec SPOTPINK à collaborer activement avec elle en lui fournissant la documentation nécessaire à la réalisation du travail commandé et en lui communiquant toutes les informations et renseignements indispensables à la bonne réalisation des travaux. En cas de non respect, SPOTPINK se réserve le droit de décaler le calendrier de réalisation, calculé en jours ouvrés.

Le client est seul responsable de la mise à jour et du contenu de son site web. Il est également responsable des dommages et des préjudices directs ou indirects, matériels ou immatériels, causés par lui-même (ou ses préposés), à SPOTPINK du fait de l'utilisation illégale ou non des serveurs d'hébergement. A ce titre il s'engage à ne pas conserver de données nominatives sans en avoir reçu l'autorisation de la CNIL (loi du 6 Janvier 1978).

Il s'engage à ne pas proposer de lien hypertexte pointant vers des sites ou des pages non conformes à la législation. Il s'engage à ne pas proposer de pages, d'images, de textes, de vidéos, de sons ou d'animations pouvant nuire à l'image de SPOTPINK ou non conforme à la législation Française. Les thèmes, contenus ou sujets prohibés sont notamment, à titre non limitatif : toute atteinte aux droits d'auteur, toute atteinte à la vie privée d'autrui ; toute corruption ou tentative de corruption de mineurs, exploitation de mineurs, images pornographiques de mineurs, toute image, message ou texte pornographique susceptible d'être lus ou vus par un mineur ; emploi d'image dégradante du corps de l'homme et de la femme ; toute injure ou diffamation ; toute provocation ; toute incitation à la haine, à la violence, au racisme, au suicide et plus généralement au crime ou au délit, toute apologie du crime ou propos négationnistes.

Il s'engage expressément à assumer la responsabilité des textes, images, programmes ou sons diffusés par ses soins par l'intermédiaire de SPOTPINK.

### Droit de la propriété

Le client s'engage à décharger SPOTPINK de toute responsabilité en ce qui concerne les services ou informations, signes, images, graphismes, sons ou toutes autres données multimédias qu'il mettra à disposition des utilisateurs. En particulier, il sera seul responsable de tout préjudice direct ou indirect matériel ou corporel causé par l'utilisation des services. Il fera sien tout litige pouvant survenir entre lui-même et toute personne tierce aux présentes. Dans l'hypothèse où la responsabilité de SPOTPINK serait néanmoins retenue par une autorité judiciaire, il s'engage à indemniser SPOTPINK du préjudice résultant d'une faute de sa part.

### Sécurité et spamming

Le client s'engage à ne pas pénétrer les systèmes informatiques de SPOTPINK, ou tenter de le faire en dehors de tout usage normal. Le client déclare avoir pris connaissance des caractéristiques et des limites d'Internet décrites ci-après :

Les données circulant sur Internet ne sont pas protégées contre les détournements éventuels. Ainsi, la communication de mots de passe, les codes confidentiels et plus généralement, toute information à caractère sensible est effectué par le client à ses risques et périls.

Tout envoi massif de courrier électronique sans sollicitation des destinataires, qu'ils soient à caractère promotionnel ou non, peut également relever, en France, d'une infraction susceptible de sanctions importantes.

## Article 6 : Obligations et responsabilités de SPOTPINK

### Délais

SPOTPINK s'engage à tout mettre en œuvre pour procéder à la réalisation des services commandés par le client, mais ne souscrit aucune obligation de délais, sauf convention particulière. La livraison et/ou publication par SPOTPINK du site web est notamment tributaire de la fourniture par le client des informations nécessaires à la réalisation de la commande.

### Force majeure

Aucune des deux parties ne sera tenue pour responsable vis à vis de l'autre de la non-exécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation du présent contrat qui seraient dus au fait de l'autre partie consécutivement à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence.

### Documents transmis

En aucun cas SPOTPINK ne pourra être tenu responsable de la perte de documents requis pour la réalisation des services commandés. Le client est tenu de n'envoyer que des copies ou des documents sans valeur de remplacement.

### Ethique

SPOTPINK se réserve le droit de refuser tout projet, document, texte ou image, contraire à son éthique, aux bonnes mœurs ou non conforme à la législation en vigueur.

### Sécurité

La responsabilité de SPOTPINK ne saurait être engagée en cas d'introduction malveillante sur l'interface d'administration du site du client ou pour un piratage des boîtes à lettre électroniques du client et ce, malgré toutes les mesures de sécurité prises par SPOTPINK.

### Indemnité

Le client convient de défendre, garantir et de mettre à couvert SPOTPINK contre toute perte, dommage ou réclamation concernant l'usage des services fournis par SPOTPINK au client aux termes des présentes, y compris à titre non limitatif : toute fausse publicité, responsabilité de quelque nature que ce soit découlant de tout produit ou service vendu ou proposé par le client, copyright ou marque déposée, interruption ou défaut de fonctionnement des services ou pour tout contenu soumis ou proposé par le client.

### Engagement de principe

SPOTPINK garanti être en possession de l'ensemble des licences nécessaires à la réalisation de ses prestations.

## Article 7 : Obligation de confidentialité

Chacune des parties s'engage à garder confidentiels les informations ou documents reçus de l'autre partie et ne pas les utiliser pour ses propres intérêts ou ceux d'un tiers sans autorisation écrite.

## Article 8 : Prise d'effet

Le présent contrat prend effet à la réception du bon de commande ou devis, retourné signé par le CLIENT sous format papier ou électronique.

## Article 9 : Modalités financières

En contrepartie des services fournis, le client s'engage à payer à SPOTPINK tout montant mentionné sur le bon de commande signé suivant les modalités précisées dans ce document. Les tarifs de ces services sont ceux mentionnés dans le bon de commande papier ou électronique. Ils sont hors taxes (HT) et sont payables en euros (€). Ils sont payables selon les échéances mentionnées dans le bon de commande. Tout défaut ou retard de paiement entraînera, outre une majoration forfaitaire de 15 %, la suspension immédiate des Services de SPOTPINK, en attendant la régularisation par le client.

Les tarifs ne comprennent pas l'accès à Internet et le coût des lignes téléphoniques. Il relève de la responsabilité du client de se connecter à Internet s'il le souhaite. SPOTPINK ne peut être tenu pour responsable de la qualité de la ligne proposée par le fournisseur d'accès Internet.

SPOTPINK se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment sous réserve d'un délai de préavis deux mois. En cas de refus de cette notification, le client devra, par lettre recommandée avec avis de réception, solliciter la résiliation du présent contrat avant son terme, dans les conditions de l'article 10. A défaut, les nouveaux tarifs sont réputés acceptés de façon irrévocable et sont appliqués à la facturation qui suit l'expiration du délai précité.

Le transfert de propriété des services réalisés par SPOTPINK ne s'opérera qu'après paiement intégral du prix.

#### **Article 10 : Résiliation**

SPOTPINK se réserve le droit de résilier, sans formalité, de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, le présent contrat en cas de violation d'une des clauses des précédentes conditions.

SPOTPINK et le client disposent de la faculté de procéder à tout moment, par lettre recommandée avec avis de réception, à la résiliation de tout ou partie des prestations, sous réserve d'un délai de préavis d'un mois.

Dans le cadre d'un contrat de développement, la rupture unilatérale à la demande exclusive du client **en phase de pré production** donnera lieu au versement d'une pénalité équivalente à **55 % du montant total** du contrat moins les sommes déjà versées à titre d'acompte et ou de recettes provisoires et hors budget marketing dont la prestation n'aurait pas déjà été entamée.

Dans le cadre d'un contrat de développement, la rupture unilatérale à la demande exclusive du client **en phase de production** donnera lieu au versement d'une pénalité équivalente à **45 % du montant total** du contrat moins les sommes déjà versées à titre d'acompte et ou de recettes provisoires et hors budget marketing dont la prestation n'aurait pas déjà été entamée.

Dans le cadre d'un contrat de développement, la rupture unilatérale à la demande exclusive du client **en phase de post production** donnera lieu au versement d'une pénalité équivalente à **25 % du montant total** du contrat moins les sommes déjà versées à titre d'acompte et ou de recettes provisoires et hors budget marketing dont la prestation n'aurait pas déjà été entamée.

Chaque partie se réserve la possibilité de résilier à tout moment le contrat en cas de non-respect par l'autre partie de l'une quelconque de ses obligations au titre du contrat et ce, sans préjudice de tous dommages et intérêts éventuels qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

Le contrat prendra fin, à cet effet, dix (10) jours ouvrés après l'envoi par la partie requérante d'une lettre recommandée avec Accusé Réception mentionnant le motif de la résiliation, sous réserve que l'autre partie n'ait pas, dans la période de dix (10) jours, remédié à la situation.

En cas d'incapacité ou d'impossibilité d'y remédier dans le délai susmentionné, la Partie requérante sera habilitée à résilier le Contrat immédiatement.

Chacune des parties pourra résilier immédiatement le contrat en cas de cessation d'activité de l'une des parties, cessation de paiement, redressement judiciaire, liquidation judiciaire ou tout autre situation produisant les mêmes effets après l'envoi d'une mise en demeure adressée à l'administrateur judiciaire (ou liquidateur) restée plus d'un mois sans réponse, conformément aux dispositions légales en vigueur.

En cas d'arrivée du terme ou de résiliation du contrat :

- Le contrat de prestation de service cessera automatiquement à la date correspondante.
- Le prestataire se trouve dégagé de ses obligations relatives à l'objet du présent contrat à la date de résiliation ou d'expiration du contrat.
- Le prestataire s'engage à restituer au client au plus tard dans les trente (30) jours ouvrés qui suivent la résiliation ou l'expiration du contrat, l'ensemble des documents ou informations remis par le client

En cas de résiliation de l'accord par le client, seront dues par le client les sommes correspondant aux prestations réalisées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation et non encore payées.

#### **Article 11 : Cessibilité du contrat**

SPOTPINK se réserve la faculté de céder, transférer ou apporter à un tiers, sous quelle que forme que ce soit, les droits et obligations nés du présent contrat.

#### **Article 12 : Modifications des conditions générales de vente**

Les présentes Conditions Générales de Vente pourront faire l'objet de modifications. Il appartient au client de se tenir au courant des modifications futures.

Dans l'hypothèse où le client informerait SPOTPINK de son refus des modifications intervenues, ce refus emporterait notification de résiliation du présent contrat au sens et dans les conditions de l'article 10 ci-dessus.

#### **Article 13 : Lois applicables et juridictions compétentes**

L'interprétation et l'exécution des présentes conditions ainsi que tous les actes qui en seront la conséquence seront soumis au droit français. En cas de différend sur l'interprétation et l'exécution des présentes, et à défaut de solution amiable, compétence exclusive est attribuée aux tribunaux compétents de Paris.